

JAHARP 2021-02

Écrans TV

Bruxelles, le 30 mai 2024

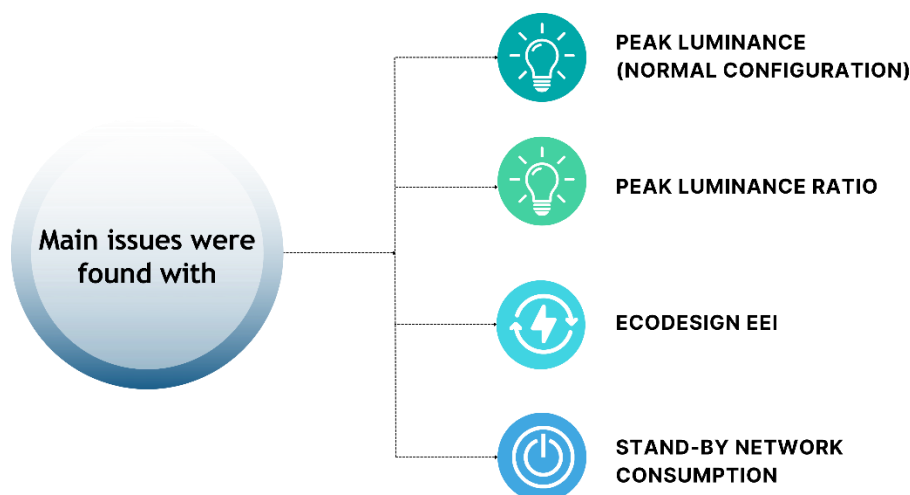
Communiqué de presse final

Résultats de l'action conjointe

Les autorités de surveillance du marché (MSA) ont vérifié l'état de conformité des écrans de télévision et d'ordinateur aux exigences des règlements de l'UE. Elles ont examiné la documentation technique de plus de 100 produits, dont 36 ont été testés dans deux laboratoires accrédités.

Les contrôles documentaires ont révélé un taux de non-conformité de 59 %. Les MSA ont rencontré des problèmes de taille dans l'obtention de la documentation des opérateurs économiques, ce qui a entraîné une vérification plus longue, plus de 63 cas étant encore ouverts.

Les premiers tests ont suggéré un taux d'échec de 69 % (25 des 36 produits) par rapport aux exigences combinées des règlements sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique. Les produits ont généralement échoué dans le respect des limites de l'IEE en matière d'écoconception et, le cas échéant, la valeur seuil de luminance de 65 %. Un total de 6 produits ont fait l'objet d'un triple test, dont cinq (83 %) ne répondaient pas à toutes les exigences en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique.



En outre, les membres ont noté que de nombreux modèles ne sont mis sur le marché que pendant une courte période. Par conséquent, les MSA ont peu de temps entre la finalisation des contrôles documentaires et l'échantillonnage des produits pour les tests de conformité.

RÈGLEMENTS DE L'UE DANS LE CHAMP D'APPLICATION

Règlement (UE) 2019/2021 de la Commission (exigences en matière d'écoconception pour les dispositifs d'affichage électroniques)

Règlement délégué (UE) 2019/2013 de la Commission (étiquetage énergétique des dispositifs d'affichage électroniques)

JAHARP2021

Programme omnibus composé de 7 activités coordonnées de vérification de la conformité des produits + 3 activités horizontales en cours jusqu'en novembre 2024.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

Produits non conformes retirés du marché de l'UE, même pied d'égalité pour tous les acteurs du marché.

Une surveillance du marché des produits meilleure et plus harmonisée, en plus de nouvelles compétences et de nouvelles connaissances pour les autorités de surveillance du marché de l'UE.

CONTACTEZ-NOUS

PROSAFE Office
Avenue des Arts/Kunstlaan 41,
1040 Bruxelles,
Belgique
Tél. : +32 2 757 9336
Web : www.prosafe.org
E-mail : ioana@prosafe.org
info@prosafe.org

@PROSAFE_ORG

PROSAFE

#JAHARP2021

Conférence finale

Une conférence finale s'est tenue le 29 mai 2024 pour présenter les résultats du projet à un large éventail de parties prenantes, comprenant des représentants de la Commission européenne, de l'industrie, de groupes de la société civile et d'experts techniques travaillant sur le remaniement des règlements relatifs à l'écoconception et à l'étiquetage énergétique des dispositifs d'affichage électroniques.

L'équipe du projet a présenté les principaux résultats de l'activité et a expliqué les difficultés liées à l'inspection de la documentation technique pour les écrans de télévision et d'ordinateur.

Ils ont élaboré plusieurs recommandations politiques et non politiques en conséquence des leçons tirées du projet. Elles sont présentées ci-dessous :

Inclure un modèle normalisé de rapport d'information dans les futurs règlements en matière d'écoconception

Inclure une vérification automatique de la conformité dans le registre européen des produits pour l'étiquetage énergétique (EPREL)

Développer un guide complet sur les règlements

Assurer toute absence d'ambiguïté dans les définitions de produits dans les règlements (en particulier en ce qui concerne les dispositifs d'affichage professionnels et les définitions des configurations)

S'assurer que les opérateurs économiques ajoutent des coordonnées exactes dans l'EPREL

S'assurer que les OE aient toutes les informations relatives aux exigences de rapports et aux preuves de conformité avant que les produits ne soient mis sur le marché

Participants

11 autorités de surveillance du marché des 10 pays suivants : Belgique, Croatie, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie et Espagne ont participé à ce projet.

Plus d'informations

Un rapport public contenant les résultats de l'action conjointe sera prochainement disponible sur le [site Internet de PROSAFE](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter info@prosafe.org.

Avertissement

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues pour responsables.